

TRANSMETTRE DES VALEURS ENTRE GÉNÉRATIONS : TEL PÈRE TEL FILS ?

Luc Arrondel*

CNRS-Paris School of Economics

Cyril Grange*

CNRS-Centre Roland Mousnier

Ce texte propose un historique des différentes études concernant le degré de mobilité intergénérationnelle des patrimoines. L'ensemble des mesures établies par les différents auteurs permet de juger de l'importance de la transmission des inégalités de richesse selon les sociétés. Outre les transferts intergénérationnels matériels (héritage et donations), certaines études prennent en compte la transmission d'autres caractéristiques : éducation, revenus, préférences, gènes, ..., pour expliquer le degré de mobilité.

La plupart des études économétriques sur la mobilité intergénérationnelle des patrimoines met en évidence un effet non négligeable de la fortune des parents pour expliquer celle de leur progéniture. L'ampleur de cette immobilité dépend des pays, des époques, des données utilisées, mais aussi des niveaux de richesse eux-mêmes. L'élasticité intergénérationnelle du patrimoine est sans doute plus élevée chez les riches (autour de 0,70) que dans le reste de la population où elle dépasse rarement 0,50 : autrement dit, avoir des parents deux fois plus dotés que la moyenne de leur génération permet au maximum d'être plus fortuné de 50 % par rapport à la sienne.

Mots clés : patrimoine, inégalité et mobilité intergénérationnelle, transmission, héritage.

* Les auteurs remercient R. Magnuson de les avoir informés des plus récentes études sur l'Europe du Nord.

« *Tu seras un Homme, mon fils* », (Rudyard Kipling, 1909).

« *Au-delà de nos différences
Des coups de gueule, des coups de sang
À force d'échanger nos silences
Maintenant qu'on est face à face
On se ressemble sang pour sang* »

(« Sang pour sang », chanson de J. Hallyday)

La question de la transmission du patrimoine a été récemment au centre de l'actualité médiatique et académique.

Dans le monde des « people », tout d'abord, le testament de Johnny Hallyday, « l'idole des jeunes », soulève de nombreuses questions, et pas uniquement d'ordre pécuniaire. Est-il « moral » de déshériter certains de ses enfants même à l'abri du besoin ? L'héritage « culturel », à savoir les droits d'auteurs de l'artiste (notamment pour un disque posthume), doit-il revenir aux descendants, eux-mêmes artistes (Laura et David) ? La succession doit-elle être régie par la loi française, dans le pays où la fortune du chanteur a été constituée, plutôt qu'en Californie, son lieu de résidence à la fin de sa vie ? Certaines tribunes ont même profité de cette occasion pour remettre en cause le Code civil napoléonien et invoquer la liberté de tester du défunt s'interrogeant sur la légitimité de la « réserve » qui interdit d'exhérer complètement ses enfants (*cf.* par exemple *Le Figaro* du 20 février 2018).

Dans le monde académique ensuite, le succès mondial du livre de Thomas Piketty (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, a remis les inégalités patrimoniales, l'héritage et ses conséquences, au cœur des préoccupations des économistes. Selon la thèse du chercheur français, les sociétés occidentales, depuis les années 1980, se seraient de plus en plus « patrimonialisées ». Son analyse historique des données révèle en effet deux faits marquants. Le premier est que, considérées sur l'ensemble des XIX^e et XX^e siècles, les inégalités patrimoniales n'ont jamais été aussi fortes aujourd'hui qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, même si elles sont loin d'avoir retrouvées leur niveau d'avant 1914. En effet, à la période de la Belle époque, la part possédée par le centile le plus riche est d'environ 45 % aux États-Unis, et de près de 65 % en Europe. Dans les années 1970, elle atteint son niveau le plus bas aussi bien en Europe (20 %) qu'aux États-Unis (29 %) pour remonter aujourd'hui respectivement à 24 % et 33 %. Le second est que ces

inégalités étaient naguère plus élevées en Europe qu'aux États-Unis, au moins jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cette « patrimonialisation » des sociétés occidentales se traduit aussi par une forte augmentation des montants transmis, surtout après 1980. Cette augmentation a été bien supérieure au rythme de la croissance économique, en particulier en France où les montants transmis ont doublé en pourcentage du PIB sur les trente dernières années. En outre, le poids de l'héritage dans l'accumulation patrimoniale aurait également augmenté dans notre pays depuis 1980, alors qu'il aurait plutôt diminué aux États-Unis où la création de richesses dans les nouvelles technologies a été plus importante. Ce poids accru du passé dans l'économie et la constitution des patrimoines dans notre pays a suscité de nombreuses inquiétudes, certains évoquant un peu rapidement « le retour à une France balzacienne » loin d'un idéal « méritocratique ». À la nuance près que le poids de l'héritage demeure moins élevé qu'avant 1914 et que l'État-providence était quasi-inexistant à cette époque.

Dans ce contexte, la question de la transmission intergénérationnelle des inégalités de richesse se pose avec acuité, question étroitement liée aux diverses méthodes pour la mesurer. Quel est le degré de mobilité du patrimoine entre les générations ? Est-il vrai que les « fils à papa » sont aussi riches que « papa » ? Et si immobilité il y a, par quoi peut-on l'expliquer. Les parents aisés investissent-ils plus intensément dans le capital humain de leurs enfants *via* leur éducation, ce qui permet à ces derniers de percevoir des revenus conséquents et d'épargner plus ? Transmettent-ils davantage de patrimoine directement à leurs descendants par donation ou legs ? La richesse des parents sert-elle de caution aux investissements de leur progéniture en levant les contraintes d'emprunt ? Les générations ont-elles les mêmes préférences vis-à-vis de l'épargne ? Ou est-ce plutôt simplement une affaire de « gènes » : « nature » vs. « culture » ?

La réponse à ces questions passe tout d'abord par la mesure de la mobilité intergénérationnelle des patrimoines. Il est nécessaire ensuite, d'essayer d'expliquer et d'interpréter ce degré de mobilité. Jusqu'à une date récente, il existait peu d'études sur cette question, en raison notamment du manque de données patrimoniales disponibles sur deux générations (par rapport notamment à celles sur les revenus). Aujourd'hui, les analyses sont beaucoup plus nombreuses et l'objet de ce texte est de faire une brève revue de la littérature en intégrant les travaux les plus récents.

1. La mobilité intergénérationnelle : enjeux et mesures

Idéologiquement, la mobilité intergénérationnelle sous ces différentes formes a été l'objet de nombreuses controverses tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Mais aux deux extrêmes, « libéraux » d'un côté, approches d'inspiration « marxiste » de l'autre, les préconisations étaient proches, même si les objectifs différaient fondamentalement : efficacité économique d'un côté, diminution des inégalités de l'autre. Les premiers appelaient à une forte mobilité sociale et à l'égalité des chances afin que la société soit la plus efficace possible. Les seconds argumentaient dans le même sens, mais pour lutter contre la reproduction sociale des inégalités (Piketty, 2013)¹.

Ces arguments sont rémanents. Le milliardaire américain, Warren Buffett, s'est ainsi élevé contre la suppression des droits de succession aux États-Unis en 2007, considérant que transmettre la suprématie économique par héritage revenait à « sélectionner l'équipe olympique de 2020 en prenant les enfants des médaillés de 2000 » (cité in T. Philippon, *Le Capitalisme d'héritiers*). En ajoutant, « qu'une personne très riche doit laisser suffisamment à ses enfants pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent mais pas assez pour qu'ils ne fassent rien », il rejoint les écrits du célèbre philanthrope, Andrew Carnegie, dans son *Évangile de la richesse* paru à la fin du XIX^e siècle : « Quand on fait la charité, il faut avant tout aider ceux qui veulent s'aider eux-mêmes. »

Beaucoup trouveront que cette opposition idéologique est aujourd'hui dépassée et adopteront des postures théoriques plus modérées sur le degré de mobilité optimale. C'est sans doute dans cet esprit qu'il faut lire le livre de Piketty : il ne donne pas une place centrale à cette question, mais traite pour beaucoup de la mesure des inégalités et des politiques publiques et fiscales susceptibles de les corriger. Les droits de succession, son abolition dans plusieurs pays et ses réformes éventuelles, sont d'ailleurs au cœur de ces débats (Masson, 2018).

1. À propos d'héritage, Lepage (1985), ultra-libéral convaincu, note que « *La grande vertu de la propriété et de la concurrence est de mener à cet état des choses où le contrôle des ressources rares de la collectivité se trouve en permanence réorienté vers ceux qui sont susceptibles d'en faire le meilleur usage* ». Bertaux (1977) illustre parfaitement la position « socialiste » lorsque qu'il parle de « l'oligarchie financière » : « *Quand on parlait de Lyon, il fallait être assuré que l'on trouverait toutes les dix lieues un relais où attendaient de bons chevaux frais. De même on peut concevoir la longue course d'un capital à travers les siècles comme une série de chevauchées dans lesquelles les chevaux sont les capitalistes que chevauche le capital. Et leurs enfants, les poulains d'une étape, sont les chevaux de la suivante* ».

La transmission intergénérationnelle des inégalités est plurielle : les différentes formes de capital – culturel, social, symbolique, économique – se transmettent selon des modalités et des intensités diverses. Cette thématique de la mobilité intergénérationnelle a constitué un objet central dans les sciences humaines et sociales. Historiquement, et sans être exhaustif, les travaux de Bourdieu et Passeron (1970) et Boudon (1973) sur le capital scolaire, ceux de Thélot (1982) sur le statut social, d'Atkinson (1983) et Becker (1991) sur les revenus ont été pionniers.

Empiriquement, mesurer la mobilité intergénérationnelle est un vieux problème qui concerne de multiples domaines. Galton (le père du terme « régression ») à la fin du XIX^e siècle (1889) s'intéressait déjà à la question de la transmission de la taille des individus d'une génération à l'autre. On trouve aujourd'hui des études sur la mobilité intergénérationnelle de nombreuses caractéristiques socio-économiques : la fertilité (Lochner, 2008), le syndicalisme (Blanden & Machin, 2003), le divorce (Amato, 1996), les violences domestiques (Ehrenshaft *et al.*, 2003), les « rôles » respectifs des hommes et des femmes (Farre & Vella, 2013), les capacités cognitives (Black *et al.*, 2009), les comportements « pro-sociaux » (Cipriani *et al.*, 2013), ...

Pour mesurer statistiquement la mobilité intergénérationnelle, deux indicateurs sont en général utilisés : l'*élasticité intergénérationnelle* (EIG) qui, dans le cas du patrimoine, mesure les différences de richesse relative entre enfants par rapport aux différences de richesse relative entre parents (si la richesse des parents était le double de la moyenne de leur génération, celle des enfants sera de $100 * EIG$ supérieure à la moyenne de la leur) ; la *corrélacion intergénérationnelle* qui mesure la proximité entre les deux distributions de fortune, des enfants et des parents (0 : indépendance totale, 1 : corrélation parfaite)². Plus ces deux indicateurs sont élevés, plus la mobilité intergénérationnelle des patrimoines est faible et inversement.

Les premières études en matière économique menées essentiellement aux États-Unis ont surtout concerné les revenus et tendaient à montrer une faible corrélation entre le statut des enfants et celui de leurs parents (Blau & Duncan, 1967, Bowles & Gintins, 2002). Dans le milieu des années 1980, Becker & Tomes (1986) et Berhrman &

2. Les deux indicateurs sont liés positivement par le rapport des écarts-types des deux distributions.

Taubman (1985) estimaient par exemple que l'élasticité intergénérationnelle des revenus et des salaires ne serait de l'ordre que de 0,15 à 0,20³. Autrement dit, des parents gagnant un dollar de plus que la moyenne de leur génération avaient des enfants percevant 0,2 dollar de rémunération en plus de la leur. Ces mesures anciennes de la mobilité intergénérationnelle des revenus et des salaires, corrigées de certains biais, sont aujourd'hui revues à la hausse (Mulligan, 1997).

Mais la mobilité intergénérationnelle des caractéristiques économiques peut concerner aussi d'autres variables, comme la consommation et l'éducation. Un panorama relativement complet a été proposé par Mulligan (1997) et plus récemment par Black & Devereux (2011). Le premier s'intéresse surtout aux États-Unis où l'élasticité intergénérationnelle vaut 0,68 pour la consommation, autour de 0,43 pour les revenus, 0,34 pour les salaires et 0,29 pour le nombre d'années d'études. Les seconds proposent une analyse comparative par pays : pour les salaires des hommes (respectivement femmes), ils observent 0,09 (0,045) pour le Danemark, 0,14 (0,10) en Suède et en Norvège, 0,16 (0,08) en Finlande, 0,20 (0,14) au Royaume-Uni et 0,36 (0,16) aux États-Unis ; pour les années observées, la corrélation est fournie pour une quarantaine de pays et se situe entre 0,66 pour le Pérou et 0,10 pour l'Éthiopie en passant par 0,54 pour l'Italie, 0,46 pour la Suisse, 0,36 pour les Pays-Bas et 0,20 pour la Chine.

Mais qu'en est-il à présent des inégalités de patrimoine des ménages et de sa persistance entre les générations ?

2. Patrimoine : « biens du père » ?

Les travaux micro-économétriques sur l'accumulation patrimoniale des ménages n'expliquent qu'une part limitée de sa dispersion. En France, par exemple, les caractéristiques des ménages retenues par la théorie standard de l'épargnant⁴ pour expliquer le patrimoine ne peuvent justifier au maximum que la moitié de sa variance (Arrondel & Masson, 2014). Pour aller plus loin dans l'explication de ces disparités de richesses entre les ménages, ne faut-il pas alors aller davantage en

3. Becker (1988) affirme ainsi dans son intervention présidentielle à l'*American Economic Association* : « Les bas comme les hauts revenus ne sont pas transmis fortement des parents aux enfants » (p. 10).

4. Par théorie standard de l'épargnant nous entendons les modèles dits du « cycle de vie » (Modigliani, 1986).

amont du processus et s'interroger sur l'influence des comportements patrimoniaux des parents sur celui de leurs enfants, et pas seulement se limiter à la transmission matérielle ?

Les études empiriques existantes montrent en effet une forte héritabilité des pratiques patrimoniales, et ceci toutes choses étant égales par ailleurs, s'agissant aussi bien du montant et de la composition de la richesse que de la transmission de la fortune entre les générations.

Aux États-Unis, Chiteji & Stafford (2000) analysent les similarités de portefeuilles entre les générations et Hurst & Lusardi (2004) mettent l'accent sur l'influence de la richesse des parents sur le statut d'entrepreneur. Là encore, ces travaux mettent en évidence le rôle des parents sur les pratiques patrimoniales de leur progéniture. Knowles & Postlewaite (2005) obtiennent un effet significatif du comportement d'épargne des parents sur le taux d'accumulation des enfants. En matière de choix de portefeuille en France, on détient davantage d'actions (la probabilité de détenir cet actif augmente de 50%) si ses parents avaient détenu un portefeuille de titres (Arrondel & Masson, 2017). Ou encore, on contracte plus souvent des assurances-vie si ses parents avaient été eux-mêmes assurés dans le passé (Arrondel & Masson, 2003). Quant aux pratiques d'héritage, on transmet plus de patrimoine si l'on a soi-même hérité, on donne ou on aide ses enfants plus fréquemment si ses ascendants ont fait de même, on écrit plus volontiers un testament lorsque ses parents en ont rédigé un (Arrondel & Masson, 2006). Qu'en est-il des montants de richesse ?

Jusqu'à une date récente, sans doute faute de données disponibles, ce thème de la relation entre les niveaux de fortunes des générations successives n'avait pas fait l'objet d'une littérature empirique abondante. Différents types de données peuvent aujourd'hui être utilisées pour mesurer la mobilité intergénérationnelle des patrimoines : des données successorales où l'on compare la fortune léguée par les parents et celle laissée par les enfants ; des données fiscales sur le patrimoine taxable des différentes générations à différentes dates ; des données d'enquêtes sur deux générations co-existantes, où l'on met en parallèle la richesse des parents et celle de leurs enfants en corrigeant des effets de l'âge ; des données de panel dans lesquelles les enfants des enquêtés deviennent adultes.

Les premières mesures sur données successorales utilisaient des échantillons relativement limités. Harbury & Hitchens (1979) recensent à partir des données successorales, les successions de pères décédés en

1902 appartenant à des familles très riches du Royaume-Uni. Ils associent ensuite ces successions à celles de leurs enfants. Les élasticités obtenues sont de l'ordre de 0,46. En d'autres termes, des parents léguant deux fois la succession moyenne de leur génération ont des descendants qui laisseront à leurs enfants 46 % de plus que la succession moyenne de leur propre génération. Menchik (1979) étudie la relation entre la richesse de parents fortunés (supérieure à 40 000\$) et celle de leurs enfants à partir des données successorales d'un échantillon de défunts du Connecticut, les parents décédés durant la période 1930-1940. Les informations concernant les enfants sont issues de la même base pour ceux d'entre eux morts dans le même État à la fin 1976. Son étude est basée sur l'observation d'un échantillon de 190 paires parent-enfant. La corrélation entre la richesse du parent et celle de l'enfant est de l'ordre de 0,50 et il obtient une mesure de l'élasticité entre la fortune des parents et celle des enfants, évaluée à 0,76. Kearl & Pope (1981) utilisent un échantillon de données datant de la deuxième partie du XIX^e siècle concernant les patrimoines de familles Mormons dans l'Utah pour lesquels ils disposent des généalogies (environ 317 binômes père-fils). La population retenue rassemble des riches et des moins riches. Comme Menchik, leur échantillon est restreint aux pères et à leurs enfants morts dans le même État. Ils obtiennent une mesure de l'élasticité inférieure à celle calculée par Menchik, de l'ordre de 0,34 (lorsque les parents décèdent avant les enfants). Wahl (1992) sur des données généalogiques américaines de la fin du XIX^e siècle (environ 200 observations) estime des corrélations entre la richesse des parents et des enfants de l'ordre de 0,30 et des élasticités intergénérationnelles se situant entre 0,15 et 0,45.

Depuis la fin des années 1990, les études empiriques sont plus nombreuses et les échantillons statistiques plus conséquents. Mulligan (1997) à partir de données états-uniennes mesure une élasticité de 0,32 à 0,43 entre les patrimoines de deux générations co-existantes, c'est-à-dire *avant* que tous les transferts intergénérationnels aient été effectués. Wahl (2003) utilise des données successorales de l'État du Wisconsin allant de 1916 à 1981 et compare les patrimoines en fin de vie des parents et des enfants. La corrélation intergénérationnelle est très élevée de l'ordre de 0,80 et l'élasticité entre générations de 0,85. La richesse régresse donc vers la moyenne mais de façon très lente, accréditant la thèse d'une persistance des inégalités au fil des générations, au moins dans cet État américain. Sur une période plus récente, Charles & Hurst (2003) estiment, à partir des informations des diffé-

rentes vagues du *Panel Study of Income Dynamics* (PSID), que l'élasticité intergénérationnelle des patrimoines, avant héritage, détenus par deux générations co-existantes est de 0,37. A partir d'un échantillon plus important provenant de ces mêmes données du PSID (premières vagues au milieu des années 1980 et les plus récentes en 2011-2013), Pfeffer & Killewald (2015) obtiennent une valeur légèrement supérieure, soit une élasticité intergénérationnelle de l'ordre de 0,41 (corrélation de 0,37).

À partir de données fiscales danoises, Boserup *et al.* (2013, 2014) estiment une élasticité située entre 0,19 et 0,38 lorsqu'ils considèrent la richesse des enfants (déclarée à la fin des années 2000) et celle de leurs parents (déclarée à la fin des années 1990) en corrigeant des effets d'âge. La corrélation se situe, elle, entre 0,26 et 0,32. A partir de données suédoises de nature similaires, Adermon *et al.* (2017), obtiennent une corrélation intergénérationnelle entre la fortune des enfants (mesurée par les patrimoines déclarés autour des années 1990) et celle des parents (mesurée par les patrimoines déclarés autour des années 1950) se situant entre 0,30 et 0,40.

En France, l'immobilité intergénérationnelle des fortunes a, comme ailleurs, été très peu étudiée. Arrondel & Grange (2006) se sont attachés à la mesure de la transmission intergénérationnelle des inégalités patrimoniales à partir de données historiques concernant le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. En prenant comme point de départ un corpus de défunts comprenant 1 347 individus issus de l'enquête « 3 000 familles »⁵ pour le département de Loire-Inférieure, ils ont pu établir – grâce à un travail de reconstitution généalogique – un échantillon de 314 « binômes » père-enfant. À chacun des membres de ces binômes, ils ont associé le montant de leur patrimoine au décès qui a été recueilli dans les archives de l'administration de l'Enregistrement (Tables de Successions et Absences et le cas échéant Registre de mutations par décès)⁶. L'étude économétrique de la transmission des inégalités

5. Nous rappelons ici brièvement le principe de cette enquête. « Il s'agit d'observer au microscope, de 1803 à nos jours, un échantillon de 3 000 lignages, représentatif de la population française, à travers tous les actes de leur vie civile (naissances, mariages, décès) et patrimoniale (successions) » (J. Dupâquier, *in* Dupâquier et Kessler, 1992, p.23). Arrondel & Grange (2006) ont travaillé sur un corpus de familles issues de l'enquête « 3 000 familles », résidant exclusivement au cours des XIX^e et XX^e siècles dans le département de Loire-Atlantique (anciennement Loire-Inférieure).

6. Les archives de l'Enregistrement offre une information étendue sur les diverses opérations financières qui concernent un individu tout au long de son existence. Administration fiscale chargée de taxer les mutations, l'Enregistrement permet donc de recueillir les informations relatives aux successions (montant et composition).

aboutit à la conclusion d'une immobilité intergénérationnelle des fortunes entre 1800 et 1938 relativement importante (corrélation de 0,37) : une fortune double de la fortune moyenne dans la génération des pères se traduit en moyenne pour les enfants à une fortune au décès qui représente 1,45 fois la fortune moyenne de leur propre génération ($EIG = 0,45$). La « régression vers la moyenne » existe mais elle se situe à mi-chemin entre ce que Galton définit comme une société mobile et une société totalement égalitaire où chaque génération repart à zéro ne bénéficiant d'aucun avantage par rapport à la génération qui l'a précédée. Bourdieu *et al.* (2017) utilisent la même source de données historiques mais pour la France entière et estiment la mobilité intergénérationnelle entre 1848 et 1960. Mesurée sur toute la période, l'élasticité intergénérationnelle des patrimoines se situe autour de 0,36 (corrélation de 0,39). Calculée par sous-périodes, les auteurs montrent que la mobilité intergénérationnelle des fortunes a diminué jusqu'à la Première Guerre mondiale (0,42 pour la période 1895-1913) et qu'elle a augmenté ensuite (0,27 pour 1940-1960).

À partir d'une enquête originale française (PAT€R-2002) dans laquelle il dispose d'informations patrimoniales pour deux générations⁷, Arrondel (2013) estime une élasticité de la richesse des enfants par rapport à celle de leurs parents de 0,22. Cette mesure est corrigée des effets d'âge et concerne les patrimoines de deux générations co-existantes, c'est-à-dire avant que le gros des transferts intergénérationnels ait eu lieu. C'est ce qui explique la relative faiblesse de cette mesure d'immobilité intergénérationnelle comparativement à celle obtenue à partir des successions. À titre de comparaison, dans la même enquête, cette élasticité est de 0,27 pour les salaires, et de 0,17 pour le revenu permanent. Par ailleurs, les corrélations sont statistiquement significatives entre les niveaux d'éducation, les choix de portefeuille, la propriété de la résidence principale, ...

La plupart des études les plus récentes disposent d'échantillons couvrant trois voire quatre générations qui permettent des estimations

7. La vague 2002 de l'enquête PAT€R réalisée par Kantar-TNS-Sofres a été effectuée par courrier postal sur des ménages âgés entre 35 et 55 ans (2 460 observations). Le même questionnaire a ensuite été posé soit aux parents des enquêtés, soit à (l'un de) leurs enfants adultes, la tranche d'âge 35-55 ans ayant été choisie pour obtenir le plus possible de binômes potentiels. La première phase, outre la collecte des informations, a permis d'identifier les ascendants et les descendants potentiels des enquêtés. L'information recueillie concernait aussi bien la mesure des paramètres de préférence vis-à-vis de l'épargne que d'autres visant à recenser les caractéristiques sociodémographiques du ménage, notamment son patrimoine et ses revenus.

plus précises des élasticités intergénérationnelles. L'effet de la richesse des grands-parents sur le patrimoine des petits-enfants n'est pas systématique. Arrondel & Grange (2006) obtiennent une *EIG* de 0,27 pour les grands-parents (celle des parents restant inchangée) : si la richesse des grands-parents est le double de leur génération, celle des petits-enfants sera supérieure de 27 % à la moyenne globale. Boserup *et al.* (2013) trouvent également une dimension dynastique dans la transmission du patrimoine au Danemark : 0,17 pour les parents et 0,06 pour les grands-parents (l'*EIG* avec la seule fortune des parents est de 0,18). Pour les États-Unis, Pfeffer & Killewald (2015) estiment une corrélation entre la fortune des petits-enfants et celle des grands-parents de l'ordre de 0,10 (l'*EIG* avec la fortune des parents passant de 0,37 à 0,23). Par contre, chez Bourdieu *et al.* (2017) l'effet de la richesse des grands-parents n'est pas significatif. De même, dans l'État du Wisconsin, Wahl (2003) n'obtient aucun effet du patrimoine des grands-parents, tout comme Adermon *et al.* (2017) pour la Suède.

En résumé, la plupart des études économétriques sur la mobilité intergénérationnelle des patrimoines met en évidence un effet non négligeable de la fortune des parents pour expliquer celle de leur progéniture (*cf.* Tableau récapitulatif). L'ampleur de cette immobilité dépend des pays, des époques, des données utilisées, mais aussi des niveaux de richesse eux-mêmes. L'*EIG* est sans doute plus élevé chez les riches (autour de 0,70) que dans le reste de la population où elle ne dépasse rarement 0,50 : autrement dit, avoir des parents deux fois plus riches que la moyenne de leur génération permet au maximum d'être plus fortuné de 50% par rapport à la sienne. Les conclusions quant à l'importance du patrimoine des grands-parents sont moins claires, ne mettant pas systématiquement en évidence une dimension dynastique dans la constitution des fortunes.

Les mesures statistiques décrites précédemment sont brutes, c'est-à-dire ne tenant pas compte des effets d'autres caractéristiques pouvant expliquer la mobilité intergénérationnelle des patrimoines. C'est à cette explication que nous nous intéressons maintenant.

3. Tel père tel fils : pourquoi ?

La corrélation entre la fortune des parents et celles des enfants peut prendre différents canaux : un canal direct par la transmission matérielle des biens (héritage et donations), des canaux indirects par

l'intermédiaire de l'éducation (et donc le revenu), des préférences pour l'épargne (aversion au risque, préférence pour le présent, altruisme). La transmission des gènes a probablement aussi un rôle à jouer dans ce processus⁸.

Il existe différents modèles économiques expliquant les transferts intergénérationnels entre parents et enfants (Arrondel & Masson, 2006). L'hypothèse altruiste de Becker dans lequel les parents cherchent à rapprocher les niveaux de vie entre générations, que ce soit par l'éducation ou le patrimoine. Le legs d'échange, qu'il soit équilibré ou stratégique, où les transferts « rémunèrent » les enfants pour leurs services et attention. L'héritage paternaliste est motivé par le seul désir de laisser des biens à ses enfants. La réciprocité indirecte veut que l'on transmette davantage à ses enfants si l'on est soi-même héritier de ses parents. Toutes ces hypothèses justifient que l'on lègue un patrimoine à ses enfants et que l'on contribue ainsi à rapprocher les profils patrimoniaux des générations.

Empiriquement, pour tenir compte des autres facteurs pouvant expliquer l'immobilité intergénérationnelle des patrimoines, il suffit de tenir compte simultanément (d'une manière ou d'une autre), des autres caractéristiques des deux générations (niveaux éducation, de revenu, valeurs des préférences, ...).

Adermon *et al.* (2017) pour la Suède (à partir de données fiscales) estiment que l'héritage explique au moins la moitié de la corrélation intergénérationnelle des patrimoines, l'éducation et les revenus seulement un quart. L'importance relative des facteurs est inverse chez Pfeffer & Killewald (2015) aux États-Unis : 12 % pour l'héritage et 26 % pour l'éducation. Selon Boserup *et al.* (2013), 30 % de l'EIG serait expliquée par les revenus et l'éducation (il ne contrôle pas par l'héritage).

Black *et al.* (2017) et Fagereng *et al.* (2015) tentent de séparer « l'inné » de « l'acquis » dans la mobilité intergénérationnelle, les premiers pour la Suède, les seconds pour la Norvège, en comparant

8. Quelle part de sa richesse « doit-on » à ses parents ? Vaste question qui, chez les économistes, ont alimenté une controverse célèbre dans les années 1980 entre le « père » de l'hypothèse du cycle de vie Franco Modigliani et un de ses épigones Larry Kotlikoff (*cf.* Kessler & Masson, 1989). 20 % était le chiffre avancé par le Prix Nobel 1986, 80 % celui affirmé par son jeune collègue d'alors. Dans un commentaire, Alan Blinder critiquait la définition trop large du patrimoine hérité chez Kotlikoff (qui incluait en particulier tous les frais d'éducation) et affirmait alors ironiquement qu'à la limite tout ce que l'on est, est hérité : « *Where would I be without my genes ?* »

des échantillons d'enfants adoptés ou naturels. Pour la Suède, les auteurs concluent à la prédominance de la « culture » sur la « nature », notamment par l'héritage. Pour la Norvège, la conclusion va dans le même sens : les facteurs culturels demeurent lorsqu'on les contrôle par les facteurs génétiques.

Charles & Hurst (2002) à partir des données du PSID américain décomposent l'*EIG* en fonction des revenus, des niveaux d'éducation, des transferts passés et des espérances d'héritage, de la composition des portefeuilles. Ce sont les revenus et l'éducation qui expliquent la part la plus grande de l'*EIG* (respectivement 52 % et 28 %), les transferts intergénérationnels ne contribuant que pour 17 %). Arrondel (2013) procède à la même analyse sur des données françaises pour lesquelles il dispose d'une mesure des préférences pour l'épargne (risque et temps). Plus de 40 % de l'élasticité peut être expliqué par les niveaux de revenus permanents des deux générations. Les niveaux d'éducation y contribuent chacun pour un cinquième et les transferts intergénérationnels déjà effectués pour 13 %. Le résultat le plus original concerne l'effet des préférences : près de 20 % de l'*EIG* peut être expliqué par la transmission des goûts. Il existe en effet une corrélation intergénérationnelle entre les préférences des parents et celle des enfants : 0,22 pour les attitudes vis-à-vis du risque, 0,15 pour la préférence pour le présent, 0,11 pour l'altruisme familial, les corrélations étant encore plus fortes dans l'échantillon des enfants ayant eux-mêmes des enfants (*cf.* aussi Dohmen *et al.*, 2012). La similarité des profils patrimoniaux entre les générations peut donc s'expliquer pour une part non négligeable par la similarité de leurs profils psychologiques vis-à-vis de l'épargne, même si elle n'en est évidemment pas la seule cause.

Si l'héritage et les donations apparaissent comme un facteur important pour expliquer la mobilité intergénérationnelle des patrimoines, il est loin d'être le seul. L'éducation, les revenus, les préférences, et plus généralement l'environnement culturel des enfants ont un rôle très important dans le processus d'accumulation du patrimoine.

4. Conclusion

Dans ce texte, nous avons recensé les différentes études concernant le degré de mobilité intergénérationnelle des patrimoines. Ces mesures permettent de juger de l'importance de la transmission des inégalités de richesse dans une société donnée. Même si parfois ces mesures concernent des populations spécifiques (l'élasticité intergénérationnelle apparaît par exemple plus forte dans les hauts patrimoines), elle représente, dans la majorité des cas, une estimation moyenne de la mobilité. Outre les transferts intergénérationnels matériels (héritage et donations), cette mobilité peut s'expliquer par la transmission d'autres caractéristiques : éducation, revenus, préférences, gènes, ...

Ces mesures « moyennes » de la mobilité intergénérationnelle des patrimoines cachent vraisemblablement de fortes hétérogénéités au sein des populations étudiées, notamment en fonction du niveau de richesse. Si l'on s'intéresse aux plus riches, selon le classement *Forbes* par exemple, on constate que le haut du palmarès regroupe souvent autant de nouvelles fortunes que de richesse héritée. Ce fait stylisé accrédite en partie l'idée de J. Schumpeter selon lequel « l'hôtel capitaliste est toujours rempli mais rempli par des gens différents » (in *Impérialisme et classes sociales*). Certains sociologues se sont plutôt intéressés au cas contraire, à savoir aux « grandes familles » dont la fortune perdure, en analysant les « processus qui permettent de maintenir et de conserver les positions sociales dominantes » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1996, p.16). Selon eux, ces familles se caractériseraient par une cumulativité des formes de capital, et ce serait l'imbrication et la bonne gestion non seulement du capital économique mais aussi symbolique, social, culturel et scolaire qui leur permettraient de maintenir leur rang.

Mais à l'inverse, pour compléter le tableau, il n'est pas inutile de s'intéresser aux fortunes qui se délitent. Le cinéma et la littérature nous en offrent de beaux exemples. *Downton Abbey* raconte l'apogée et le déclin d'une famille aristocratique anglaise, les *Crawley*, à partir du début du XX^e siècle (Allègre & Timbeau, 2015). Autre exemple littéraire, celui d'une dynastie de la grande bourgeoisie allemande du XIX^e siècle à travers quatre générations dont le déclin est relaté dans le roman de Thomas Mann, *Les Buddenbrook* : le grand-père, Johann senior, marchand de grain, fait fortune en approvisionnant les armées de Napoléon ; son arrière-petit-fils, Hanno, mourra très jeune, et sera

complètement étranger à l'esprit d'entreprise de son arrière-grand-père....

Références

- Adermon A., Lindahl M. et D. Waldenström, 2017, « Intergenerational Wealth Mobility and the Role of Inheritance: Evidence from Multiple Generations », *Economic Journal*, à paraître.
- Allègre G. et X. Timbeau, 2015, « La critique du Capital au XXI^e siècle : À la recherche des fondements macroéconomiques des inégalités », *Revue de l'OFCE*, 137, 31-55.
- Amato P. R., 1996, « Explaining the intergenerational transmission of divorce », *Journal of Marriage and the Family*, 58, 628-64.
- Arrondel L., 2013, « Are "Daddy's Boys" just as rich as Daddy? : The Transmission of Values between Generations », *Journal of Economic Inequality*, 11, 439-471
- Arrondel L. et C. Grange, 2006, « Transmission and inequality of wealth: an empirical study of wealth mobility from 1800 to 1938 in France », *Journal of Economic Inequality*, 4, 209-232.
- Arrondel L. et A. Masson, 2003, « Stratégie patrimoniale et assurance vie des ménages français », in *Épargne, assurance vie et retraite*, L. Arrondel, Paris, Economica, 44-79.
- Arrondel L. et A. Masson, 2006, « Altruism, Exchange or Indirect Reciprocity: What Do the Data on Family Transfers Show? », in *Handbook on the Economics of Giving, Reciprocity and Altruism*, L. Gérard-Varet, J. Mercier-Ythier J. et S. C. Kolm (eds) : North-Holland, Amsterdam, Chapter 14, 971-1053.
- Arrondel L. et A. Masson, 2014, « Mesurer les préférences des épargnants : comment et pourquoi (en temps de crise) ? », *Économie et Statistiques*, 467-468, 5-49.
- Arrondel L. et A. Masson, 2017, « Why does household demand for shares decline during the crisis? The French case », *Economics and Statistics*, 494-495-496, 155-178.
- Atkinson A. B., 1983, *The Economics of Inequality*, Oxford, Clarendon Press.
- Becker G. S., 1988, « Family Economics and Macro Behavior », *American Economic Review*, 78 (1) : 1-13.
- Becker G. S., 1991, *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.
- Becker G. S. et N. Tomes, 1986, « Human Capital and the Rise and Fall of Families », *Journal of Labor Economics*, vol. 4, part 2, S1-S39.

- Behrman J. et P. Taubman, 1985, « Intergenerational Earnings Mobility in the United States : Some Estimates and a Test of Becker's Intergenerational Endowments Model », *Review of Economics and Statistics*, 67, 144-151.
- Bertaux D., 1977, *Destins personnels et structure de classe*, Paris, PUF.
- Black S., Devereux P. et K. G. Salvanes, 2009, « Like father, like son? A note on the intergenerational transmission of IQ scores », *Economics Letters*, vol. 105, issue 1, 138-140
- Black S. et Devereux P., 2011, « Recent Developments in Intergenerational Mobility, » in Ashenfelter O., Card, D. (eds.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 4B, pp. 1487-1541, Amsterdam, Elsevier.
- Black S., Devereux P., Lundborg P. et Majlesi K., 2015, « Poor Little Rich Kids? The Determinants of the Intergenerational Transmission of Wealth », *IZA Discussion Paper*, n° 9227.
- Blanden J. et S. J. Machin, 2003, « Cross-Generation Correlations of Union Status for Young People in Britain », *British Journal of Industrial Relations*, Vol. 41, 391-415.
- Blau P. et O. D. Duncan, 1967, *The American Occupational Structure*, New York, Wiley.
- Boserup S. H., Kopczuk W. et C. T. Kreiner, 2014, « Intergenerational Wealth Mobility: Evidence from Danish Wealth Records of Three Generations », *Working Paper*, University of Copenhagen.
- Boserup S. H., Kopczuk W. et C. T. Kreiner, 2016, « Intergenerational Wealth Formation over the Life Cycle: Evidence from Danish Wealth Records 1984-2013 », *Working Paper*, University of Copenhagen.
- Boudon R., 1973, *L'inégalité des chances*, Paris, A. Colin.
- Bourdieu P. et J.-C. Passeron, 1970, *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu J., Kesztenbaum L., Postel-Vinay G. et A. Suwa-Eisenmann, 2017, « Intergenerational Wealth Mobility in France, 19th and 20th Century », *Review of Income and Wealth*, à paraître.
- Bowles S. et H. Gintis, 2002, « The Inheritance of Inequality », *Journal of Economic Perspectives*, 16(3), pp. 3-30.
- Charles K. et E. Hurst, 2002, « The Correlation of Wealth across Generations », *Journal of Political Economy*, vol. 111, 1155-1182
- Chiteji N. et F. Stafford, 2000, « Asset Ownership Across Generations », *Jerome Levy Institute Working Paper Series*, Paper 314.
- Cipriani M., Giuliano P. et O. Jeanne, 2013, « Like mother like son? Experimental evidence on the transmission of values from parents to children », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 90, 100-111.

- Dupâquier J. et D. Kessler (eds), 1992, *La Société française au XIX^e siècle*, Paris, Fayard.
- Ehrensaft M. K., Cohen P, Brown J, Smailes E, Chen H. et Johnson J. G., 2003, « Intergenerational transmission of partner violence: a 20-year prospective study », *Journal of Consulting Clinical Psychology*, 71(4), pp. 741-53.
- Dohmen T., A. Falk D. Huffman et U. Sunde, 2012, « The intergenerational transmission of risk and trust attitudes », *Review of Economic Studies*, 79 (2), pp. 645-677
- Fagereng A., Mogstad M. et M. Rønning, 2015, « Why do wealthy parents have wealthy children? », Mimeo. Statistics Norway.
- Farre, L. et F. Vella, 2013, « The intergenerational transmission of gender role attitudes and its implications for female labor force participation », *Economica*, 80 (318), pp. 219-247.
- Galton F., 1889, *Natural Inheritance*, London, MacMillan.
- Harbury C. D. et D.M.W.N. Hitchens, 1979, *Inheritance and Wealth Inequality in Britain*, London, Allen and Unwin.
- Hurst E. et A. Lusardi, 2004, « Liquidity Constraints, Household Wealth, and Entrepreneurship », *Journal of Political Economy*, 112 (2), pp. 319-347.
- Kearl J. et C. Pope, 1981, « Intergenerational Effects on the Distribution of Income and Wealth : the UTAH Experience », *NBER WP*, 754.
- Kessler D. et A. Masson, 1989, « Bequest and Wealth Accumulation: Are Some Pieces of the Puzzle Missing ? », *Journal of Economic Perspectives*, 3(1), pp. 41-152.
- Knowles J. et A. Postlewaite, 2005, « Do Children Learn to Save From Their Parents ? », Mimeo, University of Pennsylvania.
- Lepage H., 1985, *Pourquoi La Propriété*, Paris, Hachette-Pluriel.
- Lochner L., 2008, « Intergenerational transmission », *The New Palgrave Dictionary of Economics*, 2nd edition, S. N. Durlauf and L. E. Blume Eds., Palgrave Macmillan.
- Masson A., 2018, « L'impôt sur l'héritage : Débats philosophico-économiques et leçons de l'histoire », *Revue de l'OFCE*, dans ce numéro.
- Menchik P., 1979, *Intergenerational Transmission of Inequality: An Empirical Study of Wealth Mobility*, *Economica*, vol. 46, pp. 749-62.
- Modigliani F., 1986, « Life Cycle, Individual Thrift, and the Wealth of Nations », *American Economic Review*, 76(3), pp. 297-313.
- Mulligan C., 1997, *Parental Priorities and Economic Inequality*, Chicago, University of Chicago Press.
- Pinçon M. et M. Pinçon-Charlot, 1996, *Grandes fortunes : Dynasties familiales et formes de richesses en France*, Paris, Payot.

- Pfeffer F. T. et A. A. Killewald, 2015, « How Rigid Is the Wealth Structure and Why? Inter- and Multigenerational Associations in Family Wealth », *PSC Research Report*, n° 15-845.
- Piketty, P., 2013, *Le capital au 21^e siècle*, Paris, Seuil.
- Thélot Cl., 1986, *Tel père tel fils*, Paris, Dunod.
- Wahl J. B., 1992, « Trading Quantity for Quality: Explaining the Decline in American Fertility in the Nineteenth Century », chapter 13 in *Strategic Factors in Nineteenth Century American Economic History: A Volume to Honor Robert W. Fogel*, 375-397.
- Wahl J. B., 2003, « From Riches to Riches: Intergenerational Transfers and the Evidence from Estate Tax Returns », *Social Science Quarterly*, 84(2), pp. 278-296.

ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF

Corrélations et élasticités intergénérationnelles des patrimoines dans différents pays

	Auteurs	Période	Pays	Données	Échantillon	Corrélation	Élasticité
1	Adernon <i>et al.</i> (2017)	1945-1991	Suède	Fiscales et successorales	1 147/2 100	0,30/0,39	—
2	Arrondel (2013)	2002	France	Enquête	440	0,23	0,22
3	Arrondel & Grange (2006)	1800-1938	France (Loire Inférieure)	Généalogiques et successorales	314	0,37	0,45
4	Boserup <i>et al.</i> (2013)	1980-2011	Danemark	Fiscales	385 338/1 155 564	0,30/0,32	0,19/0,38
5	Boserup <i>et al.</i> (2014)	1980-2011	Danemark	Fiscales	Près de 1 200 000	0,26	0,23
6	Bourdieu <i>et al.</i> (2017)	1848-1960	France	Généalogiques et successorales	3 623	0,39	0,32
7	Charles et Hurst (2003)	1984-1999	USA	Enquête (PSID)	1 491	0,32	0,37
8	Harbury et Hitchens (1979)	1902-1973	Royaume-Uni	Successorales	734	-	0,46
9	Kearl & Pope (1981)	1850-1900	USA (Utah)	Généalogiques et successorales	317	-	0,10/0,34
10	Menchik (1979)	1930-1976	USA (Connecticut)	Successorales	190	0,50	0,76
11	Mulligan (1997)	1984-1989	USA	Enquête	-	-	0,32/0,50
12	Pfeffer & Killewald (2015)	1984-2013	USA	Enquête (PSID)	4 567	0,37	0,41
13	Wahl (1992)	1850-1880	USA	Généalogiques et successorales	Entre 106 et 125	0,30/0,26	0,15/0,33
14	Wahl (2003)	1916-1981	USA (Wisconsin)	Successorales	Entre 1 193 et 5 269	0,77/0,51	0,84/0,54

